

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE CHATEL- CENSOIR

DU 23 FEVRIER 2012

Etaient présents : M. BOHAIN, Maire

M. CHARRAULT, M. GUILBERT, M. REVIRON, Adjoints

Mme BERNARD, M. DROUARD, M. DEMANCHE , Mme BOSTYN, M. AUCAMUS,
Mme IENZER,

M. POLY, M. JOVET, Mme DEBRAND, Conseillers

Absent : M. DE LA GRAVIERE, procuration à M. CHARRAULT

Le compte rendu du 12 janvier 2012 est adopté à l'unanimité

1.MARCHE DE TRAVAUX AMENAGEMENT DES ABORDS DE L'EGLISE : TRAVAUX AU JARDIN DU PATIS

Le Conseil Municipal valide le choix de l'entreprise sélectionnée par la commission d'appel d'offres. Il s'agit de l'entreprise ABC ENVIRONNEMENT. Cette société effectuera des travaux d'aménagements paysagers au Jardin du Patis pour un montant de 32 281,11 € HT.

2. REMBOURSEMENT DE L'ASSURANCE MMA

Le Conseil Municipal accepte le remboursement de l'assurance MMA pour un montant de 380,00 €. Ce règlement fait suite à la vente de l'immeuble communal situé 9 rue Vaulabelle qui était assuré auprès de cette compagnie. Le Conseil Municipal autorise le Maire à encaisser ce chèque.

3. PROTECTION JURIDIQUE

Le Maire informe les élus du choix d'un avocat dans le cadre de l'affaire du litige qui oppose la commune à M. Mattauch.

4. EMBAUCHE DE PERSONNEL A LA CANTINE SCOLAIRE

Afin de respecter la législation en vigueur, le Conseil Municipal crée le poste d'adjoint d'animation et décide d'embauche Mme Augustin à partir du 12 mars 2012 pour encadrer les enfants à la cantine scolaire et assurer l'animation des écoliers durant la pause méridienne.

5. CANTINE ACCUEIL D'UN ENFANT DIABETIQUE

Le Maire fait part de la demande de Mme Bernard. Elle souhaite que son petit-fils, diabétique qui suit un régime alimentaire très particulier et très lourd puisse manger à la cantine tous les jours. Les élus invoquent le problème de responsabilité, car il n'y a ni personnel qualifié, ni structure aménagée pour encadrer cet écolier. Pour ces raisons, ils refusent l'accueil de cet élève à la cantine scolaire.

6. ENSEIGNEMENT MUSICAL

L'assemblée délibérante accepte de verser la somme de 1 602,00 € à la Mairie d'Avallon pour l'intervention d'un enseignant d'enseignement musical durant 40 heures à l'école élémentaire de Châtel-Censoir pendant l'année scolaire 2011/2012 et autorise le Maire à signer la convention.

7. ONF VACANCE DE POSTE AU TRIAGE DE MAILLY LA VILLE

Le Maire donne lecture de la lettre des personnels forestiers aux communes concernées par un poste vacant. Le Conseil Municipal après en avoir débattu, ne comprend pas pourquoi, payant ses frais de garderie au même titre qu'une autre commune forestière, la commune de Châtel-Censoir devrait bénéficier d'un service moins important. En conséquence, les élus décident de soutenir la démarche entreprise par les personnels forestiers et demandent la nomination d'un salarié sur le poste vacant.

8. TARIF SIAEP

Le Maire donne lecture des tarifs du prix de l'eau du Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de la Région de Mailly la Ville pour 2012. Il est fixé à 1,142 € le m³. Le prix de l'abonnement s'élève à 91,00 € par année. Le prix du m³ de l'eau du prestataire VEOLIA s'élève à 0,7476€ le m³ et le prix de l'abonnement à 72,28 € par année.

9. OFFICE DU TOURISME DE VEZELAY

L'Office du Tourisme de Vézelay propose de faire connaître l'activité touristique de notre commune sur leur site en payant un droit d'entrée. L'assemblée délibérante accepte à 13 voix pour et une abstention.

10. COURRIER DU GROUPE DE LA POSTE

La délégation régionale de la Poste Bourgogne informe la Municipalité de la revalorisation du montant de l'indemnité compensatrice forfaitaire versée à la commune.

11. ADHESION AU COMITE DE FOIRE DU CANTON DE VEZELAY

A la majorité des voix, le Conseil Municipal décide de ne pas adhérer au Comité de Foire du Canton de Vézelay pour 2012.

12. CONCERT A L'EGLISE DE CHATEL-CENSOIR

Mme Blivet, Maire de Givry propose d'organiser un concert à l'église de Châtel-Censoir le 21 juillet 2012. L'assemblée délibérante estime qu'il s'agit d'une manifestation de qualité planifiée dans un édifice d'exception. Elle donne un avis favorable à cette requête et prendra en charge le nettoyage des locaux après le concert ;il sera versé la somme de 50,00 € à la paroisse .

13. DIVERS

Monsieur Jovet lit un courrier qu'il a préparé et qui concerne le médecin Ruxandra Moldoveanu ; il demande à l'assemblée d'accepter la prise en charge de l'acquisition d'un appareil de télétransmission pour prendre en charge par voie électronique les feuilles de soins de ses patients. A l'unanimité le Conseil Municipal accepte d'acquérir ce matériel pour le médecin de Châtel-Censoir.